



Prise de congés pour noel et jour de l'an

Par **domchloe**, le **30/11/2010** à **11:50**

Bonjour, je suis salarié dans une entreprise qui ne comporte que deux personnes : mon patron et moi. mon patron m'interdit de prendre des vacances pour noel et le jour de l'an. quelles sont les droits du salariés et les devoirs du patron ? merci : si vous avez les textes s'y afférent, ils sont les bienvenus

Par **Marion2**, le **30/11/2010** à **11:58**

Bonjour, En principe, c'est le patron qui décide des jours de congés. Il est en droit de vous refuser de prendre des vacances pour Noël et le jour de l'an.